

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom .....  
 Prénom .....  
 Fonction .....  
 Cabinet/ Organisme .....  
 Barreau .....  
 Adresse .....  
 .....  
 Téléphone .....  
 Télécopie .....  
 E-mail .....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale (**impératif**)  
 Assujetti à la TVA en tant que personne physique :  
 Numéro de TVA en cette qualité

BE \_\_\_\_\_ (10 chiffres)  
 FR \_\_\_\_\_ (11 chiffres)  
 LU \_\_\_\_\_ (8 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :  
 Numéro de TVA en cette qualité  
 FR \_\_\_\_\_ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

## Entretiens européens « PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES VULNERABLES EN EUROPE »

Participation aux frais par personne : 210 € TTC\*\*

Avocat-stagiaire : 155 € TTC\*\*

Elève-avocat : 120 € TTC\*\*

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL  
 (pour de plus amples informations nous contacter)*

Inscription sur notre site [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu) ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à :  
 Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter)  
 ou par paiement en ligne sur notre site [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)

\*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

\*\*30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

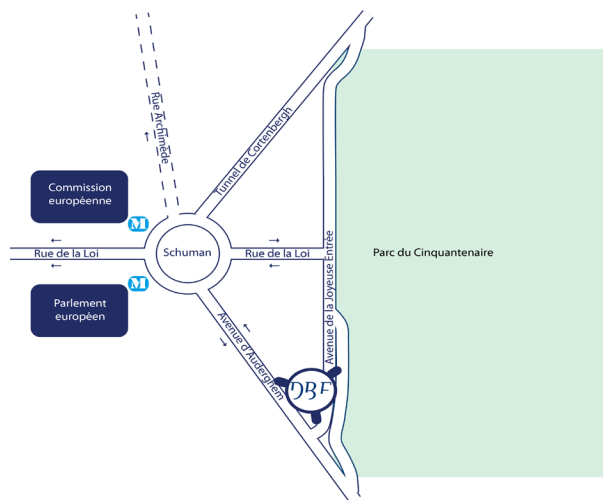
## Manifestations à venir

**Vendredi 18 septembre : Entretiens européens  
 Instruments de procédure civile européenne**

**Vendredi 2 octobre : Entretiens européens  
 L'avocat garant des droits fondamentaux :  
 la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne  
 et la Convention européenne des droits de l'homme**

**Vendredi 6 novembre : Entretiens européens  
 Nouveau cadre juridique européen dans le secteur bancaire**

**Vendredi 4 décembre : Entretiens européens  
 Les derniers développements du droit européen  
 de la concurrence**



**Délégation des Barreaux de France**  
 Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles  
 Tél : 0032 2 230 83 31 - Fax : 0032 2 230 62 77  
[valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu)  
[www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)

## ENTRETIENS EUROPÉENS

### VENDREDI 5 JUIN 2015 À BRUXELLES

PROTECTION JURIDIQUE DES  
PERSONNES VULNERABLES

EN EUROPE

Inscriptions et informations

Délégation des Barreaux de France  
 Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1  
 1040 Bruxelles  
 E-mail : [valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu)  
 Site : [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)



Bruxelles  
Délégation des Barreaux de France

VENDREDI 5 JUIN 2015

« PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES  
VULNERABLES EN EUROPE »

**DBF**  
Bruxelles  
Délégation des Barreaux de France

De plus en plus de citoyens « vulnérables » et leurs familles sont confrontés à des situations transfrontalières en Europe.

En effet, les confrères reçoivent par exemple, les proches de mineurs handicapés placés dans des institutions dans un autre Etat membre ; de plus en plus de personnes âgées partent prendre leur retraite hors les frontières de leurs pays d'origine et font face à des complications juridiques, etc.

Dans toutes ces situations, l'avocat se doit efficacement de conseiller et d'accompagner juridiquement ces personnes.

La journée du 5 juin prochain fera le point des problématiques rencontrées et des réponses qui peuvent être apportées par les avocats sollicités.



**9h00 - 9h30 : Propos introductifs : Jean Jacques FORRER**, Président de la Délégation des Barreaux de France

**9h30 - 10h : Les difficultés de définition / champ d'application au niveau européen des personnes pouvant être considérées comme « vulnérables »**

**Florence FRESNEL**, Avocat au Barreau de Paris, Docteur en droit, Responsable de la commission ouverte « majeurs vulnérables »  
Débats : 10h - 10h15

**10h15 - 10h45 : Plateforme « Personnes vulnérables » : l'autoprotection préventive dans les Etats (divergences, lacunes et solutions)**  
**Pedro CARION**, Notaire, Président du groupe de travail Famille du CNUE  
Débats : 10h45 - 11h

*11h - 11h15 : Pause*

**11h15 - 11h45 : Panorama des mesures prises par l'UE : (stratégie européenne 2010-2020 en faveur des pers. handicapés, directive anti-discrimination en matière d'emploi 2000, directive en cours de négociation c/ la discrimination, Convention des Nations Unies de 2007)**

**Sofia LOURENÇO**, Commission européenne, DG Emploi, aff. sociales & inclusion, « Europe 2020: Politiques sociales », unité « Droits des personnes handicapées »  
Débats : 11h45 - 12h

*12h - 13h30 : Déjeuner sur place*

**13h30 - 14h : Activité du Bureau de protection internationale des majeurs**

**Sophie RODRIGUES**, Magistrate, Adjointe au chef du bureau du droit de l'Union, droit international privé et entraide civile, Ministère de la Justice / Direction des affaires civiles et du sceau  
Débats : 14h - 14h15

**14h15 - 14h45 : Etre l'avocat conseil d'une personne vulnérable de nationalité étrangère en Belgique**

**Gilles OLIVIERS**, Avocat au Barreau de Bruxelles, Professeur de droit  
Débats : 14h45 - 15h

*15h - 15h15 : Pause*

**15h15 - 15h45 : Recommandation de la Commission du 27 novembre 2013 relative à des garanties procédurales en faveur des personnes vulnérables soupçonnées ou poursuivies dans le cadre des procédures pénales**

**Bärbel HEINKELMANN**, Chef d'équipe des droits procéduraux, DG Justice, unité « Droit pénal procédural », Commission européenne  
Débats : 15h45 - 16h

**Propos conclusifs : Jean Jacques FORRER**, Président de la Délégation des Barreaux de France